

# Synthèse des bilans à mi-parcours des Programmes de mesures 2010-2015

## LE BILAN À MI-PARCOURS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

En application des dispositions de la Directive cadre sur l'eau (DCE), les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Programmes de mesures (PDM) des districts Rhin et Meuse sont entrés en vigueur en décembre 2009 pour une durée de six ans. Les PDM définissent les mesures (actions) à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les SDAGE.

La DCE demande que, dans un délai de trois ans à compter de la publication de chaque plan de gestion (SDAGE en France), soit réalisé un rapport intermédiaire décrivant la mise en œuvre des Programmes de mesures. C'est ce rapport qui est désigné par le terme de bilan à mi-parcours.

Le principal enjeu de ce bilan consiste à utiliser les bilans à mi-parcours des PDM pour :

- aider au cadrage des priorités d'actions à privilégier d'ici 2015 ;
  - mieux cibler les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs du SDAGE ;
- en tenant compte des résultats mis en évidence par le bilan à mi-parcours du PDM.

Le bilan à mi-parcours dresse un état d'avancement, pour le district du Rhin et pour celui de la Meuse :

- des mesures nationales (textes réglementaires déclinant les directives européennes et plans nationaux) ;
- de la mise en œuvre des mesures locales des PDM, qui sont des mesures spécifiques à chaque district.

**Il faut souligner que l'état d'avancement ne porte que sur les moyens mis en œuvre et non sur les résultats en termes d'évolution de l'état des masses d'eaux** en lien avec l'efficacité des mesures déclinées de façon opérationnelle. La quantification des résultats ne serait d'ailleurs pas totalement pertinente car toutes les actions clés des PDM ne sont pas encore achevées et qu'il faut laisser le temps aux milieux de réagir.

Le suivi de l'état d'avancement des mesures locales du PDM est réalisé au moyen d'indicateurs. Ces derniers évaluent l'état d'avancement, en spécifiant le coût des actions selon leur stade d'avancement. Ces stades sont les suivants :

- **non démarré** : action non-démarrée, non inscrite à un Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) ;
- **élaboration en cours** : action pour laquelle une procédure est en cours, ou au moins inscrite à un PAOT ;
- **construction en cours** : action pour laquelle l'engagement financier a été pris ;
- **terminé** : action terminée ou soldée.

Deux catégories d'indicateurs existent :

- des indicateurs de suivi de **l'état d'avancement général** pour chacun des cinq domaines des PDM, spécifiques du bassin Rhin-Meuse (l'hydromorphologie, l'assainissement, l'industrie et l'artisanat, l'agriculture, la gouvernance) ;
- des indicateurs de suivi concernant **un aspect particulier** d'une mesure locale, définis aux niveaux européen et national. Ils ne reflètent donc pas l'avancement de la mesure dans son ensemble.

Les bilans présentent l'état d'avancement de la déclinaison opérationnelle des mesures locales des PDM. Ils permettent de constater les domaines pour lesquels cette déclinaison se déroule à un rythme satisfaisant et ceux pour lesquels des difficultés génèrent dès à présent des retards importants dans la mise en œuvre des mesures. Les services de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'État ont identifié des freins pouvant expliquer ces constats et ont proposé des leviers à mettre en place ou à développer.

# LE BILAN À MI-PAROURS : OÙ EN EST-ON ?

Les indicateurs d'état d'avancement général considèrent les investissements réalisés dans chacun des cinq domaines des Programmes de mesures.



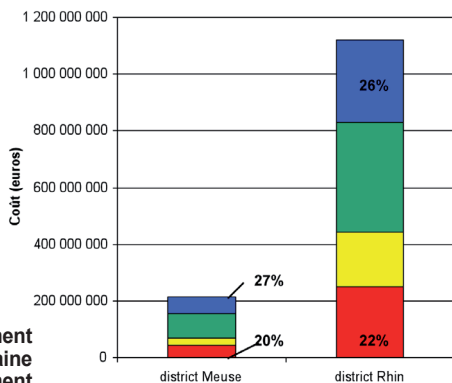
## ASSAINISSEMENT

Historiquement, ce domaine est l'un des mieux maîtrisés sur les plans technique, réglementaire et financier. Il est donc plus aisé que dans d'autres domaines d'obtenir des acteurs (collectivités) qu'ils mettent en place des actions contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux.

Cependant, des efforts restent à poursuivre car les actions non-démarrées représentent 22% des coûts totaux pour le district du Rhin et 20% pour le district de la Meuse.

Par ailleurs, les opérations terminées ne représentent qu'un peu plus d'un quart des coûts totaux dans les deux districts.

Pour atteindre les objectifs des SDAGE, il est donc nécessaire de **poursuivre la concrétisation des actions assainissement des PDM.**



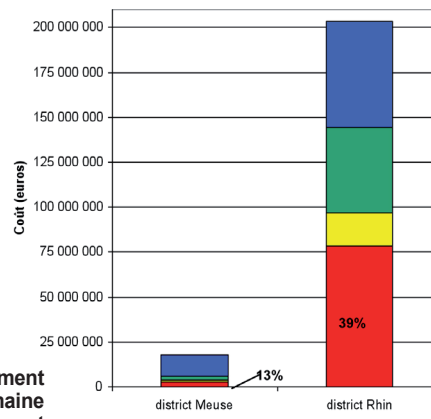
Etat d'avancement général du domaine assainissement  
source : AERM (2012)

## INDUSTRIE ET ARTISANAT

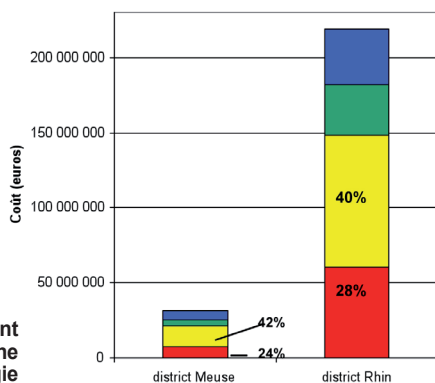
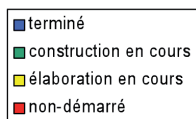
61% des coûts pour le district du Rhin et 86% pour le district de la Meuse correspondent à des actions dont le stade d'avancement est au moins en cours, voire terminé. La déclinaison opérationnelle des mesures dans ce domaine s'effectue donc à un **rythme soutenu.**

Toutefois, il est également nécessaire de **poursuivre la concrétisation des mesures** car les actions qui se trouvent au stade « non-démarré » représentent encore 39% des coûts pour le district du Rhin et 13% pour le district de la Meuse.

Il faut souligner par ailleurs que les PDM 2010-2015 ont essentiellement prévu, en ce qui concerne les rejets de substances prioritaires au titre de la DCE, la réalisation de campagnes de surveillance des rejets qui permettent d'évaluer l'importance de chaque apport de manière à identifier les actions qui seront ultérieurement nécessaires. Les actions visant à réduire ces apports sont, pour l'instant, relativement peu nombreuses.



Etat d'avancement général du domaine industrie et artisanat  
source : AERM (2012)



Etat d'avancement général du domaine hydromorphologie  
source : AERM (2012)

## HYDROMORPHOLOGIE

Les efforts sont à poursuivre car à ce jour seulement 17% des coûts pour le Rhin et 19 % des coûts pour la Meuse correspondent à des actions terminées.

Il sera nécessaire de **mettre en œuvre les opérations non-démarrées** (dont le coût représente 28% du coût total pour le Rhin et 24% pour la Meuse) et de s'assurer de la bonne progression des opérations qui sont au stade d'avancement « élaboration en cours » (dont le coût représente 40% du coût total pour le Rhin et 42% pour la Meuse).



## Zoom sur l'amélioration de la continuité écologique

(un des volets de l'hydromorphologie)

De nombreux ouvrages qui constituent des obstacles à la libre circulation des poissons dans les rivières doivent être rendus franchissables pour répondre aux objectifs d'amélioration de la continuité écologique fixés par les SDAGE.

Parmi ces ouvrages, des ouvrages prioritaires ont été identifiés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. L'objectif était de valider, pour chacun de ces ouvrages, un dossier administratif avant la fin de l'année 2012.

nombre d'ouvrages	non démarré	élaboration en cours	construction en cours	terminé	total
district Rhin	52	17	18	13	100
district Meuse	1	0	4	0	5

52% des dossiers du district du Rhin et 20% des dossiers du district de la Meuse n'ont pas été amorcés. Il semble donc difficile de pouvoir tenir les objectifs du Grenelle pour ces ouvrages.

**Des retards substantiels sont d'ores et déjà annoncés dans les districts Rhin et Meuse sur le volet de la continuité écologique.**

Ne pouvant pas atteindre les objectifs du Grenelle en 2012, il paraît en effet difficile, compte-tenu des freins identifiés, que toutes les actions soient mises en œuvre d'ici 2015.

## AGRICULTURE

L'état d'avancement général du domaine agriculture ne se caractérise que par trois stades : non-démarré, construction en cours et terminé.

51% des coûts pour le district du Rhin et 82% pour le district de la Meuse correspondent à des opérations du domaine « agriculture » qui ne sont pas engagées.

Pour atteindre les objectifs du SDAGE, il est nécessaire **d'accélérer la mise en œuvre de ces actions.**

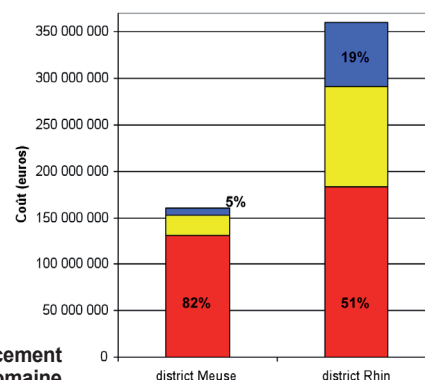
Toutefois, ce constat doit être nuancé dans la mesure où il convient de souligner que :

- Le PDM avait intégré l'estimation des coûts de certaines mesures en zones vulnérables (Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), bandes enherbées, etc.) rendues depuis obligatoires et donc prises en charge financièrement directement par les agriculteurs. Ces coûts ne sont pas répercutés dans le bilan ;
- Les actions d'animation ont été renforcées, conduisant aux mêmes résultats que ceux escomptés par la mise en place d'autres actions dont les coûts, plus élevés, avaient été intégrés dans le PDM.

En outre, les mesures des plans d'action visent à des changements de pratiques agricoles et s'appuient sur les outils de financement du deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC). Les conditions économiques actuelles n'incitent pas les exploitants agricoles à un changement de pratiques avec un risque de baisse de rendement. Les risques de pertes de revenus liés sont en effet considérés comme trop importants par rapport aux compensations possibles, à la volatilité des prix agricoles ou encore au manque de structuration des filières nouvelles.

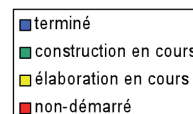
Par ailleurs, la forte inertie des milieux en réponse aux mesures prises rend difficile la mise en œuvre d'une politique de réduction des intrants, d'une part du fait de manque de recul pour mesurer l'efficacité des actions et d'autre part pour mobiliser les acteurs pour qui les résultats ne sont pas visibles immédiatement.

Des accompagnements techniques, des outils de communication et d'animation complémentaires sont en cours de déploiement. Ces outils ont déjà montré leur efficacité.



Etat d'avancement général du domaine agriculture

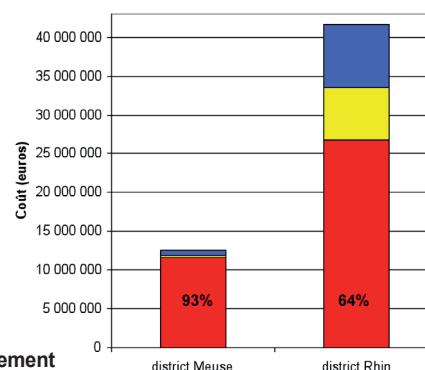
source : AERM (2012)



## GOUVERNANCE

64% des coûts pour le district du Rhin et 93% pour le district de la Meuse correspondent à des opérations qui n'ont pas encore démarré.

De **nombreux leviers** concernant le développement de la communication et de la formation, ainsi que des leviers portant sur les retours d'expérience et le renforcement des actions de police de l'eau **vont se mettre en place à court et moyen termes**. Ainsi, les éléments s'accroissent et aucun retard substantiel n'est annoncé. Ceci contribuera à augmenter les efforts faits pour accélérer la déclinaison des Programmes de mesures concernant le domaine de la gouvernance.



Etat d'avancement général du domaine gouvernance

source : AERM (2012)

# LE BILAN À MI-PARCOURS : QUELLES CONCLUSIONS ET QUELLES PERSPECTIVES ?

Les premiers éléments rassemblés pour élaborer les bilans à mi-parcours des Programmes de mesures Rhin et Meuse montrent que si la mise en œuvre des actions relatives à l'assainissement se poursuit à un bon rythme, les actions relatives à l'hydromorphologie et à l'agriculture peinent à se mettre en place. Sur le volet industriel, les actions mises en œuvre consistent essentiellement à des études qui sont mises en place dans le cadre du plan national de Recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE). Ces activités ne constituent qu'un préalable à la réduction de rejets de substances dangereuses.

## Les points de vigilance

### ASSAINISSEMENT

Les performances épuratoires sont satisfaisantes pour les principales industries et les grandes collectivités. Mais les dépenses d'assainissement devront être optimisées à l'avenir (coût / impact sur les milieux récepteurs) notamment pour les communes de moins de 2 000 habitants (la majorité d'entre elles ne disposant pas actuellement de dispositifs d'assainissement satisfaisants).

### HYDROMORPHOLOGIE

Il est urgent d'agir à plusieurs niveaux :

- protéger les zones humides ;
- restaurer la continuité écologique notamment en accélérant le traitement des ouvrages transversaux dits « Grenelle » ;
- sensibiliser et convaincre les acteurs de l'eau de l'impact positif sur les milieux des travaux de restauration et de préservation des milieux aquatiques.

### AGRICULTURE

La lutte contre les pollutions diffuses doit trouver un nouveau souffle : mettre en place d'autres actions à entreprendre (soutenir le développement socio-économique de filières agricoles moins consommatrices d'intrants, de pesticides et respectueuses des ressources en eau).

L'amélioration de la qualité des eaux souterraines et des captages d'eau potable dégradés est insuffisante : les mesures mises en place prioritairement sur les zones de captages servant à alimenter les populations en eau potable appelant à modifier les pratiques culturales (conversion à l'agriculture biologique, remise en herbe, cultures intermédiaires...) ne permettent pas de retrouver le bon état des eaux...

## Les perspectives

Quelques idées forces se dégagent d'une mise en perspective de ces principaux constats :

- résorber les causes de dégradation résiduelles des milieux : moins aisé que par le passé car les pollutions sont diffuses et dispersées ; la diminution de rejets des substances dangereuses, ou encore trouver le mode d'assainissement approprié en milieu rural, en illustrent la difficulté, qui plus est dans un contexte de renforcement des exigences en termes de résultats sur le milieu ;
- accélérer la déclinaison opérationnelle de grands chantiers qui n'ont pas trouvé leur bon rythme (continuité écologique, protection des zones humides, lutte contre les pollutions diffuses) ;
- trouver un équilibre pour l'acceptabilité économique (rapport coût / efficacité), sur des priorités ;
- mener une réflexion, en termes de gouvernance, sur les espaces territoriaux les plus adaptés pour développer localement, à la bonne échelle et avec les bons acteurs, les actions de reconquête du bon état des eaux dans le cadre de programmes de partenariat.

**Les points de vigilance doivent trouver des réponses adaptées. Le 10<sup>ème</sup> Programme d'interventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse validé par les instances de bassin des 11 et 12 octobre 2012 apporte une réponse à ces constats notamment dans les domaines de l'hydromorphologie et dans le traitement des pollutions diffuses d'origine agricole. Il est un élément clé de la mise en œuvre de la politique de l'eau. A ce titre il constitue une mesure d'incitation financière essentielle et peut être inscrit dans les Programmes de mesures comme mesure supplémentaire.**

**L'ensemble des acteurs de l'eau dispose de trois années pour mettre en œuvre les mesures, poursuivre la déclinaison de celles engagées et tout ceci pour atteindre les objectifs environnementaux 2015 des SDAGE.**

**Outils de planification, les Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT), élaborés à l'échelle de chaque département et listant les actions à engager prioritairement au cours des années 2013 à 2015 pour l'atteinte du bon état des eaux, constituent la feuille de route partagée par tous les acteurs de la mise en œuvre opérationnelle des PDM.**



LE PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN  
BASSIN RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

www.eau-rhin-meuse.fr